



FORMATION EN PRÉSENTIEL

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE - LES INSTITUTS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

OBJECTIF

Identifier les différentes Institution Représentative du Personnel (IRP) suite au ordonnances Macron du 22 septembre 2017.
Distinguer précisément les différents mandats des représentants du personnel : attributions du nouveau Comité Social et Économique (CSE), rôle spécifique des syndicats.
Connaître les règles essentielles de fonctionnement de chaque instance.
Mettre en oeuvre les élections

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Sécuriser vos pratiques RH
- Maîtriser les règles de fonctionnement de chaque instance

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel des services Ressources Humaines - Personnes en charge du personnel
- Managers - Direction.

PRÉ-REQUIS

- Pratique du social en entreprise ou en Cabinet

Tarif

NOUS CONSULTER

Réf.

PRO-000036

Contact

0563432547
valerie.levade@srhsud.fr
www.srhsud.fr



Niveau

Niveau V



Modalité

Présentiel



Effectif par session

1 mini > 12 maxi



Durée

14 heures / 2 jours

PROGRAMME

INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP) : IMPACT DES ORDONNANCES MACRON

- Actualités sociales et décrets en cours : rappel
- Fusion des DP, du CE et du CHSCT au sein du Comité Social et Économique (CSE) : Calendrier : quand et délai ? Cadre et modalités de mise en place - Durée des mandats
- Le nouveau Conseil d'entreprise
- Syndicats dans l'entreprise : Sections syndicales - Détermination - enjeux et durée de la représentativité

Ateliers : transfert des éléments sur votre contexte entreprise

ATTRIBUTION DU CSE : RÔLES - MISSIONS - FONCTIONS DES IRP

- Compétences, réclamations individuelles et collectives
- Informations et consultations : domaines, nouvel encadrement des délais, articulation avec le CSE
- Attributions spécifiques : santé, sécurité et conditions de travail avec mise en place d'une Commission, enquêtes, inspections, pouvoir initiative
- Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : nouvelles dispositions



- Recours à expertises : nouveaux domaines d'expertise et procédures, nouvelles possibilités de recours, nouvelles répartitions de prise en charge financière
- Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- Activités sociales et culturelles
- Réunions : périodicités, réunions extraordinaires, participants, ordre du jour, compte-rendu
- Finances : nouvelles subventions, utilisation, obligations du CSE

Ateliers : transfert des éléments sur votre contexte entreprise - Quiz de synthèse

ATTRIBUTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DANS L'ENTREPRISE

- Moyens : affichage, tracts, déplacements, réunions
- Négociation collective : regroupement des thèmes de négociation, nouvelles conditions de validité d'un accord
- Place de l'accord d'entreprise (son articulation avec la loi et les conventions de branche), les possibilités ouvertes au niveau de l'entreprise

Ateliers : Quiz de synthèse

EXERCICE DU MANDAT DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

- Fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail
- Heures de délégation
- Liberté de déplacement
- Modes de communication : affichage, tracts, NTIC
- Protection des représentants du personnel : qui ? domaines d'exercices, procédures et possibilités de recours

Ateliers : transfert des éléments sur votre contexte entreprise

DÉLIT D'ENTRAVE

- Caractéristiques et sanctions

Ateliers : Quiz de synthèse

ELECTIONS DES MEMBRES DU CSE

- Cadre légal : répartition des sièges, Désaccord : intervention de l'inspection du travail
- Organisation : contexte effectifs, CSE d'établissement, CSE central, délai légal
- Périodicité : légale - accord de groupe/branche/entreprise
- Nature des scrutins : tours, liste des candidats, information à l'attention des électeurs
- Organisation des élections: responsabilité de l'employeur, calendrier des opérations, documentation (accord, protocole, note de service, annonce), courriers à destination des acteurs externes si besoin, courrier d'invitation des organisations syndicales, modalités de vote

Ateliers : Mise en situation

INTERVENANT(S)

Solutions Rh Sud

ÉVALUATION

En fin de session, le formateur évalue les participants

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation